

Protocole Réunion du Comité de la SRRC

Date: Samedi le 4 octobre 2008, de 10:00 à 19:00 heures
Lieu: Hôtel Amaris, Tannwaldstrasse 24, Olten
Participants Danièle Enz, Montse Bachmann, Sophie Sancosme, Giuseppe Marranchelli, Daniel Bachmann (Protocole)
Excusé Olivier Baillo

Sujets

1. **Dernier protocole**
Est accepté.

2. **Finances**

Jusqu'à ce jour, peu de frais ont été comptabilisés, ce qui va changer vers la fin de l'année. Les encaissements des cotisations des membres et des licences sont à peu près Fr. 5000.- plus bas, que l'année passée.
Il y a moins de revenu pour les licences en particulier.
Quelques clubs attendent trop longtemps pour payer les factures de la SRRC.
Les clubs sont priés de payer les factures le plus vite possible.
A partir de maintenant, le comité va enregistrer les dépenses pour les départements sport de masse et concours sur le compte du sport de masse. Il existent trois secteurs de compatibilité: Elite, sport de masse et cadre des jeunes.
Les dépenses pour l'administration sont additionnelles. On essaie en plus d'éliminer les amortissements.

3. **Concours**

Les Rocky Dancers demandent la permission d'organiser un concours le 24.10.09 ce qui est accepté par le comité. Le comité donne l'information à l'organisateur, qu'aura lieu à la même date un concours de la WRRRC: le masters à Munich.

4. **Nouveau juge**

Georges Santonja est un nouveau membre du BC Swing. Il est juge national en France et juge international (licence WRRC).
Dès qu'il aura suivi un workshop de la SRRC, il sera nommé officiellement juge de la SRRC.

5. **Formations Lady**

La SRRC va reconnaître officiellement la nouvelle catégorie "Formations Lady" avec le même règlement que celui de la WRRC. Valable dès le 1er janvier 2009. Un concours peut être organisé avec la participation d'au moins deux formations.

6. Assemblée générale 2009 / Workshops

L'assemblée aura lieu le dimanche 29 mars 2009. Inscription à 10:00 heures, réunion à 10:30 heures.

En plus un cours pour les juges reconnus et nouveaux juges est en état de planification. La date prévue est le 28 mars 2009. La formation est ouverte pour des personnes intéressées, un formulaire d'inscription sera publié. La participation est obligatoire pour les juges reconnus, selon règlement. Si un juge ne participe pas à deux formations de juge qui se suivent, il sera suspendu jusqu'au moment où il participe à une formation de juge.

7. Musique des juniors

La WRRC va introduire un nouveau règlement concernant la musique en finale à partir du 1.4.09.

La SRRC va adapter ce règlement et l'introduire le 1.4.09.

Nouveau: Les juniors n'ont plus la permission de danser sur leur propre musique en final. Mais il existe la possibilité de choisir un morceau de musique de la liste publiée par la WRRC. Cela veut dire, qu'un couple peut dire: "S'il vous plaît jouez la musique no. XX." Les morceaux de musique seront offerts par la WRRC et joués depuis un cd. La liste des morceaux sera publiée à partir du 1er janvier sur la homepage de la WRRC.

Ce règlement est seulement valable pour les catégories juniors A et B. Pour les autres catégories il n'y a pas de changement.

8. Allez Hop et Qualitop

Le projet Allez Hop a changé. Il n'y a plus de distinction entre les disciplines de sport. Nous faisons une recherche comment on peut obtenir l'attestation entraîneur Allez-Hop.

9. Règlement de danse

Le règlement de danse a été modifié en langue allemande et française. La plupart des corrections concernent la traduction. En plus, les points suivants ont été ajoutés:

- Le plongeon peut être exécuté en catégorie C.
- La description de „Sagi“ (sorte de périlleux autour de l'axe du bras du danseur) se trouvera dès maintenant au chapitre: figures d'exception.
- Les combinaisons des acrobaties en cat. C et B ont été ajustées.

10. Distribution de points et cotisations

Une nouvelle façon de distribution de points et les cotisations de la SRRC ont été discutées. Une proposition définitive présentée à l'assemblée générale, sera le sujet de la réunion prochaine.

11. Prochaine réunion

Le samedi 29 novembre de 10:15 à maximum 14:00 heures